

Val d'Oise

LA ROCHE-GUYON

Château (Cl. M.H.)

Note explicative aux candidats répondant pour le

Lot n° 5 : Suivi archéologique des travaux

Présentation sommaire

Au cours des dernières quinze années, le château de La Roche-Guyon a fait l'objet de nombreuses campagnes et études de reconnaissance archéologique, visant, entre autre, à améliorer la connaissance de sa genèse, de ses multiples transformations et évolutions et des modes de vie et d'utilisation de ses occupants.

L'opération actuellement en cours, dénommée « ANCIENNES CUISINES ET TERRASSE DU CORPS CENTRAL - Restauration de la terrasse et réfection des réseaux - Pose de tirants sur le corps central » est tout particulièrement centrée sur le corps central et la terrasse Sud, située à ses pieds, d'une surface totale d'env. 460m². Quelques travaux annexes et ponctuels sont également prévus dans les cours arrière (cour aux cerfs et cour aux chiens) et devant l'arcade A1, au pied de la terrasse.

Le chapitre GENERALITES DU C.C.T.P. - CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES, joint au présent dossier de consultation, résume, au point 0.2, le programme complet de ces travaux.

Parmi ceux-ci, les travaux demandant l'exécution de prestations d'archéologie sont, plus particulièrement, les décaissements prévus, en tranche ferme, pour la pose de tirants ancrés en élévation et dans les fondations de la façade Sud du corps central et, en tranche conditionnelle, pour la mise en œuvre d'un complexe d'étanchéité sous le terre-plein de la terrasse Sud.

Description des prestations

Les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres sont décrites dans le Cahier de charges annexé à l'arrêté de prescriptions de fouille préventive n°2009-268 en date du 4 juin 2009 et son complément.

L'ensemble des travaux de terrassement, à la machine ou manuels, en tranche ferme ou conditionnelle, seront à la charge du Lot1 : Terrassements - Maçonnerie – Forages et tirants.

Pour l'exécution de ses prestations, l'entreprise sera soumise aux règles générales définies par le Chapitre 0 – Généralités communes à tous les lots du Cahier des Clauses Techniques Particulières des lots 1 à 4, de mars 2009, joint au présent dossier.

Calendrier d'exécution

En conformité avec le phasage des travaux en cours et dans le respect de leur calendrier général, les prestations faisant l'objet du présent dossier de consultation seront réalisées en deux phases, une tranche ferme (TF) et une tranche conditionnelle (TC), détaillées ci-dessous.

Tranche Ferme

- Exécution de la fouille fine manuelle prévue dans la zone 1 du complément au cahier des charges (Chapitres 1 et 2)
- Surveillance des travaux de terrassement prévus en tranche ferme
 - 4 puits de profondeur env. 3m prévus en pied de la façade Sud (Chapitre 1)
 - 5 puits de profondeur env. 1.5m prévus dans les cours arrière et dans l'escalier C113 (Chapitre 1)
 - Provision pour la surveillance complémentaire de puits de profondeur variable prévus, en option, dans les cours arrière

(La réalisation de ces prestations est à prévoir courant décembre 2009 – mars 2010, selon calendrier définitif à établir par l'Architecte en chef, maître d'œuvre)

Tranche Conditionnelle

- Exécution de la fouille fine manuelle prévue dans la zone 2 du complément au cahier des charges (Chapitres 1 et 3)
- Surveillance des travaux de terrassement prévus en tranche conditionnelle (Chapitre 1)
 - Décaissement général de la terrasse Sud sur une profondeur moyenne d'env. 3m

(La réalisation de ces prestations est à prévoir courant février – avril 2010, selon calendrier définitif à établir par l'Architecte en chef, maître d'œuvre)

Détail des prix

Les surfaces à fouiller indiquées dans le complément au cahier de charges sont très variables, leur étendue totale (zones 1 et 2), pouvant aller de 102m² à 200m².

Afin d'établir une grille uniforme de décomposition des prix et de permettre l'analyse comparée de ces derniers, les prestations faisant l'objet du présent DCE ont été dissociées en trois chapitres, à chiffrer séparément par le candidat, sur base forfaitaire. Il est également demandé de détailler, à l'intérieur de ces chapitres, les prestations à exécuter dans chacune des tranches :

- Chapitre 1 :

TF

- Fouilles fines manuelles sur les seules surfaces minimales de la zone 1 (90m²)
- Surveillance des opérations de décaissement des 4 puits de profondeur env. 3m prévus réalisés par le lot 1 en pied de la façade Sud
- Surveillance des opérations de décaissement des 5 puits de profondeur env. 1.5m prévus réalisés par le lot 1 dans les cours arrière et dans l'escalier C113

TC

- Fouilles fines manuelles sur les seules surfaces minimales de la zone 2 (12m²)
- Surveillance des opérations de décaissement général de la terrasse Sud sur une profondeur moyenne d'env. 3m

- Chapitre 2 :

TF

- Fouilles fines manuelles sur les surfaces complémentaires de la zone 1 (60m²)
- Provision, à chiffrer séparément, pour la surveillance complémentaire de puits de profondeur variable prévus, en option, dans les cours arrière

- Chapitre 3 :

TC

- Fouilles fines manuelles sur les surfaces complémentaires de la zone 2 (34m²)

Dans son offre, l'entreprise est tenue à détailler le prix forfaitaires de ses prestations, sur la base de ces trois chapitres et de leur répartition par tranches. Après exécution de chaque tranche, un décompte final des prestations exécutées sera établi et le paiement de l'entreprise sera fait au prorata des quantités réellement exécutées.